



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-114

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Communication des rapports annuels des délégataires en assainissement pour les communes D'ARNOUVILLE, de CHENNEVIERES-LES-LOUVRES, de GARGES-LÈS-GONESSE, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE, ET VÉMARS

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 30 novembre 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

CARPF : Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Communication des rapports annuels des délégataires en assainissement pour les communes D'ARNOUVILLE, de CHENNEVIERES-LES-LOUVRES, de GARGES-LÈS-GONESSE, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE, ET VÉMARS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre du transfert de la compétence collective « assainissement », intervenu entre le SIAH et 22 communes au cours de l'année 2019, ont été transférées au SIAH six délégations du service public d'assainissement concernant les communes d'ARNOUVILLE, CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES, GARGES-LÈS-GONESSE, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE et VÉMARS.

Conformément à la réglementation, les délégataires respectifs des contrats ont fait parvenir au SIAH un rapport annuel sur le service public d'assainissement de l'année 2020.

Ces rapports ont été soumis, pour examen, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est tenue le 11 octobre 2021.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également que ces rapports soient communiqués à l'organe délibérant.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1,

Considérant la communication des rapports annuels des délégataires du service public d'assainissement sur les communes d'ARNOUVILLE, CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES, GARGES-LÈS-GONESSE, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE et VÉMARS,

LE COMITÉ SYNDICAL :

- 1- Prend acte** des rapports annuels 2020 des délégataires en assainissement pour les communes d'ARNOUVILLE, CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES, GARGES-LÈS-GONESSE, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE et VÉMARS.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.